

JE SUIS LICENCIÉ

La Licence dématérialisée, l'espace licencié... Comment ça marche ?

Comment vais-je recevoir ma licence ?

Sous un délai de 24 heures après l'enregistrement de son inscription par le club, chaque licencié recevra son attestation de licence électronique par e-mail sur l'adresse de messagerie fournie au club et saisie par ce dernier.

Comment faire si je ne possède pas d'adresse mail ?

Au cas où un adhérent d'un club ne possède pas d'adresse mail, le club peut, sous réserve de l'accord de l'adhérent, saisir sa propre adresse email. Il pourra ainsi lui communiquer son attestation de licence et ses coordonnées de connexion à son espace licencié. L'adresse mail pourra être modifiée à tout moment par le licencié ou par le club.

Que dois-je faire si je n'ai pas reçu ma licence par email ?

Il est possible d'obtenir une attestation de licence dans l'Espace licencié où elle est consultable en permanence. Il faut pour cela disposer de son code d'accès reçu par mail lors la première prise de licence.

Comment retrouver mes codes de connexion à l'espace licencié si je les ai perdus ou oubliés ?

Il faut pour cela utiliser la procédure « mot de passe oublié » en lien sur la page d'accueil du site. Attention, pour des questions de confidentialité, les services du siège n'ont pas accès aux codes d'accès. La procédure « mot de passe oublié » est obligatoire.

Et le téléchargement de la photo ?



Coordonnées | Accès | Licence

IDENTITÉ DE LA PERSONNE

**A partir des deux espaces, licencié ou dirigeant,
Aller dans l'onglet « coordonnées » de la fiche adhérent,**

Après avoir cliqué sur l'icône de modification/téléchargement de la photo.



L'écran de téléchargement apparaît. Faire « parcourir » pour choisir la photo puis valider.



Mettre à jour la photo identité

METTRE À JOUR LA PHOTO IDENTITÉ DE :

Date de la dernière mise à jour :

Nouvelle photo :

Votre image doit être au format JPEG, JPG, PNG, d'une hauteur < 275 px et d'une largeur < 175 px, d'une taille maximum de 80 Ko

Votre image doit être au format JPEG, JPG, PNG, d'une hauteur < 275 px et d'une largeur < 175 px, d'une taille maximum de 80 Ko

NOTA BENE : pour apparaître ensuite sur la licence, la photo doit être validée par le dirigeant. Il existe une commande de validation dans l'onglet « coordonnées » sous la photo accessible uniquement par l'espace dirigeant et après téléchargement de la photo.